

16 jan 2004 -18:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 16 janvier 2004](#)

Promouvoir les pensions complémentaires et éliminer les obstacles

Le ministre de l'Emploi et des Pensions Frank Vandenbroucke va promouvoir activement, auprès des partenaires sociaux de tous les secteurs, les plans de pension complémentaires pour travailleurs. En outre, le gouvernement veut aborder deux autres problèmes:

Le ministre de l'Emploi et des Pensions Frank Vandenbroucke va promouvoir activement, auprès des partenaires sociaux de tous les secteurs, les plans de pension complémentaires pour travailleurs. En outre, le gouvernement veut aborder deux autres problèmes:

- le régime actuel n'est pas suffisamment souple pour les travailleurs qui déménagent à l'étranger;- le traitement fiscalement favorable des cotisations est limité par la fameuse règle des 80%, selon laquelle la pension complémentaire qui en découle ne peut jamais dépasser 80% du dernier salaire perçu. Ceci est difficile à prévoir des années auparavant et est tout aussi difficile à contrôler. Etant donné qu'il s'agit de deux problèmes complexes, le Conseil des Ministres a chargé un groupe de travail composé d'experts de présenter des solutions pour la fin mars 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe